



BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

PARTIE ANNUELLE

SAISON 2014-2015

COMPÉTITIONS RHONE-ALPES

SENIORS et JEUNES

Masculins et Féminins

CONTACT :

Commission régionale sportive : bernard.vb@free.fr

Validé par le Bureau Exécutif du 11 novembre 2014

Siège social : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01 - Fax : 09 55 22 38 01
E-mail : secretariat.isere@gmail.com

Annexe : Espace Benoit Frachon, 3 Avenue Maurice Thorez
69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67 - Fax : 09 59 36 98 67
E-mail : secretariat.rhone@gmail.com

Site internet : www.lravb.fr



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

RhôneAlpes Région



TABLE DES MATIÈRES

SPORTIVE

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS SENIORS

1. Championnat Pré-National - Seniors M/F	3
2. Championnat Régional 1 - Seniors M/F	4
3. Championnat Régional 2 - Seniors M/F	5
4. Accession en Régional 2 (TQCR) - Seniors M/F	7

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS JEUNES

5. Championnat Régional Jeunes Elite M/F	8
6. Challenge Régional M15 M/F	9
7. Titres de Champions Jeunes	10
8. Label Régional Jeunes	10

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

9. Gestion des compétitions régionales	10
10. Horaires des rencontres	11
11. Inscription sur la feuille de match	11
12. Qualification et Licences	11
13. Cas particulier jeunes M/F	11
14. Aménagements aux calendriers	12
15. Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F	12
16. Mode de classement	12
17. Obligations pour les équipes recevantes	12
18. Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs	13
19. Conséquences pour non respect des DAF Régionaux	13
20. Règlement sportif M12 masculins et féminins en 3x3	14
21. Règlement sportif M13 masculins et féminins en 4x4	14
22. Règlement sportif M15 masculins et féminins en 4x4	15
23. Règlement sportif M15 masculins et féminins en 6X6	15
24. Connaissance des règlements	15
25. Cas non prévus	15

ANNEXES

Annexe 1 - Classement général annuel des équipes seniors du championnat régional seniors de la saison 2014/2015	16
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2014-2015	17
Annexe 3 - Droits et amendes - saison 2014-2015	18
Annexe 4 - Les Catégories d'âges – saison 2014 – 2015	19
Annexe 5 - Tableaux des DAF	20
Annexe 6 - Classement annuel Seniors - saison 2014-2015	21
Annexe 7 - Disposition particulières du Pôle Masculin Rhône-Alpes	22
Annexe 8 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	24

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS SENIORS

PRÉAMBULE

L'Assemblée Générale de la Ligue de juin 2014 à Aix Les Bains a validé la mise en place du Championnat Régional Senior M/F composé de poules de 10 équipes avec la possibilité d'une Pré Nationale modulable de 10 à 12 équipes, pour absorber le jeu des montées et descentes de N3.

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS DE LA SAISON 2015/2016 (AG 2014)

PRÉ NATIONAL M/F : de 10 à 12 équipes issues des descentes de N3, des équipes de Pré national maintenues et des 2 montées de R1. Matches Aller et Retour = 18 à 22 journées

RÉGIONAL 1 M/F : de 10 équipes issues des descentes de Pré national, des équipes de R1 maintenues et des 2 montées de R2 (1équipe par bassin). Matches Aller et Retour = 18 journées

RÉGIONAL 2 M/F : 2 poules de Bassin Géographique de 10 équipes issues des descentes de R1, des équipes de R2 maintenues et des 2 montées du TQCR. Matches Aller et Retour = 18 journées.

Dans le cas de nombre insuffisant d'équipes pour constituer deux poules de bassin géographique identiques en nombre, dans un ou les 2 genres en R2, afin d'éviter autant que possible un exempt dans les poules, la CRS constituera deux poules géographiques de 8 équipes avec une formule sportive en deux phases avec P/O et P/D.

1. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL - SENIORS M/F

1.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2013-2014 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

En Pré National, les rencontres des pôles Espoir de Lyon se déroulent en semaine, à domicile comme à l'extérieur (cf. annexe 7).

Championnat : Début : 20/21 septembre 2014 Fin : 25/26 avril 2015 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

1.2. Montée(s) en National 3

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion Pré National.

Sur proposition de la C.C.S. les deux premiers sont proposés au Tournoi Qualificatif au Championnat National N3 (TQCN) limité à l'équipe classée 3^{ème} de Pré Nationale pour bénéficier des 2 places accordées à la ligue Rhône-Alpes ou d'une équipe sur un projet de club limité à la 5^{ème} place.

1.3. Descentes en Régional 1

Les équipes classées ; 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Régional 1.
L'équipe classée 10^{ème} de Pré National joue le barrage contre l'équipe classée 3^{ème} de R1.

Le nombre de descentes en R1 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National (cf. classement annuel 2014-2015 - annexe 6).

Le pôle Espoir Masculin ne peut pas participer au TQCN pour la montée en Nationale 3. Pour la descente, il suivra son parcours suivant son classement en fin de saison dès lors qu'il sera descendant la deuxième année consécutive. (cf. annexe 7).

Dans le cas où le pôle Espoir M est par son classement reléguable, c'est l'équipe classée au-dessus qui descendra en R1 et elle sera prioritaire dans le cas des repêchages si elle est classée 9^{ème} ou au-dessus à l'issue de la 22^{ème} journée.

1.4. Barrage entre le 10^{ème} de Pré National et le 3^{ème} de Régional 1 (AG 2010)

Date : samedi 16 mai 2015, chez le 10^{ème} de Pré National, en 3 sets gagnants, afin d'établir l'ordre des montées dans le cas de qualifiés supplémentaires (le pôle Espoir n'est pas concerné par ce barrage).

Les équipes classées, 11^{ème} et 12^{ème} de Pré-National ne sont pas concernées par le maintien et seront rétrogradées en R1.

1.5. Qualification des joueurs/euses au tournoi de barrage Pré National - R1

Pour participer au barrage de Pré Nationale/Régionale 1, un joueur/euse devra avoir disputé au **minimum trois rencontres** avec son club dans le championnat régional (Pré National / Régionale 1).

Principe général des montées en Pré Nat et R1 M/F (limitation à 3 équipes de R1)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de Pré-National
2. Equipe reléguée à la place du pôle Espoir Masculin "protégé" en Pré National
3. Equipe vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré-Nat ou 3^{ème} de R1)
4. Equipe perdante du barrage (10^{ème} de Pré-Nat ou 3^{ème} de R1)
5. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de Pré National

2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1 - SENIORS M/F

2.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2013-2014 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

Championnat : Début : 20/21 septembre 2014 Fin : 25/26 avril 2015 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

2.2. Montées en Pré National

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion de R1.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent directement en Pré National.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive, se référer au principe des montées et suivant le cas du classement général des équipes 2014-2015 (cf. annexe 6).

2.3. Barrage entre le 10^{ème} de Pré National et le 3^{ème} de Régional 1 (AG 2010)

Date : samedi 16 mai 2015, chez le 10^{ème} de Pré National, en 3 sets gagnants, afin d'établir l'ordre des montées dans le cas de qualifiés supplémentaires.

2.4. Qualification des joueurs/euses au tournoi de barrage

Pour participer au barrage de Pré Nationale/Régionale 1, un joueur/euse devra avoir disputé au **minimum trois rencontres** avec son club dans le championnat régional.

2.5. Descentes en Régional 2

Les équipes classées ,10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en Régional 2.

Le nombre de descentes en R2 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 (cf. classement annuel 2014-2015 - annexe 6).

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de R1 ne sont pas concernées par le maintien et seront rétrogradées en R2.

Principe général des montées en R1 M/F (limitation à 4 équipes de R2)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de R1
2. Equipe vainqueur du barrage de R2 (2^o de R2 poule D / 2^o de R2 poule E)
3. Equipe perdante du barrage R2 (2^o de R2 poule D / 2^o de R2 poule E)
4. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de R1

3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2 SENIORS

3.1. SENIOR MASCULIN

3.1.1 Formule

Il est constitué de 2 poules D et E issues du classement général annuel des équipes seniors 2013-2014 (cf. annexe 1) avec une répartition géographique des équipes pour limiter les déplacements.

Poule D avec 8 équipes suite au forfait de Pouilly, équipes du bassin Lyonnais : toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

Poule D Début : 27/28 septembre 2014 Fin : 18/19 avril 2015 18 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

Poule E avec 8 équipes du bassin Grenoblois :

1^o Phase : toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour 14 journées

2^o Phase : à l'issue de la première phase les équipes sont regroupées en 2 poules de 4 équipes, Play Off pour les 4 premiers et Play Down pour les 4 derniers.

Dans chaque nouvelle poule (Play Off et Play Down) toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour sur 6 journées en repartant à 0 au compteur.

Poule E : 1^o Phase Début : 20 septembre 2014 Fin : 31 janvier 2015 14 journées
 2^o Phase Début : 28 février 2015 Fin : 25 avril 2015 6 journées

Dates : se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

3.1.2. Titre de champion Régional 2 Masculin

Samedi 16 mai 2015, entre les premiers des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules obtenue par le quotient points par le nombre total de matchs de la poule D et de l'équipe classée 1^{ère} de Play Off de la poule E.

3.1.3. Barrage entre les deuxièmes des 2 poules de Régionale 2 Masculin

Samedi 16 mai 2015, entre les deuxièmes des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules.

3.1.4. Montées en Régional 1 Masculin

Les équipes classées 1^{ères} des poules D et E accèdent directement en Régional 1.
Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive, se référer au principe des montées et suivant le cas au classement général annuel des équipes 2014-2015 (annexes 6).

3.1.5. Descentes en Départemental

Les deux dernières équipes de chaque poule de R2 (D et E) sont rétrogradées en Départemental.

Le nombre de descentes en Départemental peut augmenter suivant les descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 et de R1 en R2 (cf. classement annuel 2014-2015 – annexe 6).

En cas de descentes supplémentaires en Départemental, l'équipe proposée à la descente des 2 poules de R2 de même rang, sera celle qui, par comparaison entre les 2 équipes, aura le moins bon coefficient des sets/des points averages, ramené au nombre de rencontres jouées si les 2 poules sont constituées de nombre différents.

3.2. SENIOR FEMININE

3.2.1 Formule

Il est constitué de 2 poules D et E issues du classement général annuel des équipes seniors 2013-2014 (cf. annexe 1) avec une répartition géographique des équipes pour limiter les déplacements.

Poule D avec 11 équipes du bassin lyonnais et **Poule E** avec 10 équipes du bassin grenoblois.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

Championnat : **Poule D** Début : 21 septembre 2014 Fin : 25 avril 2015 22 journées
Poule E Début : 27 septembre 2014 Fin : 18 avril 2015 18 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

3.2.2. Titre de champion Régional 2 Féminine

Samedi 16 mai 2015, entre les premiers des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules obtenue par le quotient points par le nombre total de matchs de chaque poule.

3.2.3. Barrage entre les deuxièmes des 2 poules de Régionale 2 Féminine

Samedi 16 mai 2015, entre les deuxièmes des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules.

3.2.4. Montées en Régional 1 Féminine

Les équipes classées 1^{ères} des poules D et E accèdent directement en Régional 1.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive, se référer au principe des montées et suivant le cas au classement général annuel des équipes 2014-2015 (annexe 6).

3.2.5. Descentes en Départemental

Les trois dernières équipes de chaque poule de R2 (D et E) sont rétrogradées en Départemental.

Le nombre de descentes en Départemental peut augmenter suivant les descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 et de R1 en R2 (cf. classement annuel 2014-2015 – annexe 6).

En cas de descentes supplémentaires en Départemental, l'équipe proposée à la descente des 2 poules de R2 de même rang, sera celle qui, par comparaison entre les 2 équipes, aura le moins bon coefficient des sets/des points averages, ramené au nombre de rencontres jouées si les 2 poules sont constituées de nombre différents.

4. Tournois de qualification aux championnats Régionaux R2 M/F (TQCR)

Les tournois de qualification aux championnats régionaux (R2) ont pour but de sélectionner les équipes masculines et féminines issues des championnats d'accessions départementaux qualificatifs. Ceci afin de remplacer les clubs masculins et féminins relégués de Régional 2 en Départemental.

Si le besoin est supérieur aux places d'accession réglementairement prévues, ou si le nombre de participants ne permet pas le bon déroulement des TQCR les équipes supplémentaires sont proposées au CD de la ligue et choisies sur dossier (Equipe composée avec un RL et un club support - Equipe composée exclusivement de jeunes sur un projet).

4.1 Formule Sportive

Les équipes sont réparties en 2 poules géographiques, selon le nombre total d'équipes proposées par les comités départementaux. En cas de désistement d'équipe, la CRS pourra modifier la formule sportive.

4.2 Nombre d'équipes par Comité

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses deux représentants, soit 12 équipes issues de chaque bassin géographique.

Les équipes supplémentaires proposées par le CD de la ligue seront placées dans la poule correspondante à leur situation géographique.

4.3 Les équipes

Elles doivent être engagées dans le championnat d'Accession ou Pré Régional de leur comité d'appartenance ou sélectionnées par le CD de la ligue.

4.4 La qualification des joueurs/euses

Pour participer au TQCR, un joueur/euse doit être titulaire d'une licence COMPÉTITION VOLLEY-BALL et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la rencontre ou avec un Regroupement de Licenciés avec un club support.

Pour participer au TQCR un joueur doit avoir disputé au minimum trois rencontres du championnat d'Accession ou Pré Régional (excepté les équipes sur projet)

4.5 Nombre de mutés (ées)

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois.

4.6 Lieu et date

Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les clubs par l'intermédiaire des Comités. Un cahier des charges sera envoyé aux clubs ayant fait une demande d'organisation.

WE : 16/17 mai 2015

4.7 Forfait lors des TQCR

Un club désigné pour participer au TQCR et déclaré forfait ou à un club qualifié à l'accession en Régionale refusant d'accéder, est sanctionné d'une interdiction de participer à un nouveau TQCR durant les deux saisons suivantes. Il est également sanctionné d'une amende équivalente à l'amende du forfait général de régionale senior.

4.8 Montées supplémentaires en R2 M/F (AG 2010)

En cas de places disponibles, pour compléter les poules de R2 M/F, la CRS pourrait proposer après les participants aux TQCR, les équipes qui ont été rétrogradées sportivement en départemental de réintégrer la R2 M/F présent dans l'ordre du classement général des équipes seniors.

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS JEUNES

5. CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES ÉLITE M/F

5.1. Mise en place

A l'issue des 2 plateaux régionaux qualificatifs au championnat régional jeunes prévus les 28 septembre et 12 octobre 2014, 12 équipes masculines et 8 équipes féminines ont été retenues pour le championnat régional jeune de la saison 2014/2015.

5.2. Remplacements des joueurs/euses (plateaux et championnat)

3 remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement.

5.3. Catégorie M20 Masculine

A l'issue des 2 plateaux 12 équipes masculines ont été retenues pour le championnat régional masculin.

Les équipes sont réparties dans 2 poules de niveau issues du classement général du deuxième plateau.

5.4. Formule sportive

Dans chaque poule constituée (Elite et Excellence) toutes les équipes se rencontrent en 3 sets gagnants sur 10 journées.

A l'issue de la 10^{ème} journée l'équipe classée 1^{ère} sera championne de son niveau Elite pour la poule A et Excellence pour la poule B

Arbitrage et Marque :

- Elite : Arbitrage et marque par le club recevant lors des matchs aller (indemnité à la discrétion du club recevant)
Matchs retour : Arbitrage CRA 1^{er} arbitre, 2^{ème} arbitre et marque par le club recevant
(Indemnité : voir tableau CRA = 33€ par équipe 13,50 € + 13,50 € + 6 €)
- Excellence : matchs aller et retour Arbitrage et marque par le club recevant (Indemnité à la discrétion du club recevant)

5.5. Dates : se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

5.6. Titre de Champion

Un titre de champion par niveau : ÉLITE - EXCELLENCE

5.7. Catégorie M20 Féminine

A l'issue des 2 plateaux, 8 équipes féminines ont été retenues pour le championnat régional Elite féminin.

5.8. Formule sportive

- Le championnat régional élite féminin est constitué d'une poule unique de 8 équipes.
 - Dans la poule, toutes les équipes se rencontrent en matchs aller et retour en 3 sets gagnants sur 14 journées
 - Arbitrage et marque par le club recevant lors des matchs aller (indemnité à la discrétion du club recevant)
 - Matchs retour : Arbitrage CRA 1^{er} arbitre, 2^{ème} arbitre et marque par le club recevant (Indemnité : voir tableau CRA = 33€ par équipe 13,50 € + 13,50 € + 6 €)

5.9. Dates : se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

5.10. Titre de Championne

Un titre de championne ÉLITE

5.11. Particularité

Un groupement sportif peut présenter, aux plateaux de qualification, plusieurs équipes du même genre dans le même niveau. Toutefois, les équipes du même groupement sportif, sélectionnées dans le même niveau ou dans des niveaux différents mais du même genre, devront être obligatoirement composées par des groupes différents (un 6 majeur par équipe) et sans possibilité pour ces 6 majeurs de chaque équipe de changer de groupe en cours de saison.

6. CHALLENGE - CHAMPIONNAT - RÉGIONAL M15 en 6X6 M/F

La Sportive Régionale proposera des tournois dans cette catégorie en conviant les équipes ayant participé au plateau régional du 28 septembre 2014, avec la possibilité à d'autres équipes de venir sur proposition de leur comité.

Formule Championnat ou pyramidale suivant le nombre d'équipes

Montant de l'engagement : 30 € pour l'ensemble de cette compétition.

L'organisation de ces plateaux sera dans la mesure du possible confié à un club central géographiquement.

Les plateaux seront ouverts à d'autres équipes sur invitation par leur comité respectif sans dépasser 12 équipes.

Dates : les dimanches : 30 novembre 2014 - 01 février 2015 - 29 mars 2015

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de point obtenu sera divisé par le nombre de tournois auxquels chaque équipe aurait pu participer.

Compétition de 10H00 à 16H00 avec une coupe par genre et par plateau remis lors du goûter.

7. TITRE DE CHAMPION RÉGIONAL JEUNES

7.1. Catégorie M12 M/F en 3x3 (AG 2014)

Finale Régionale limitée à 12 équipes par genre :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses deux représentants dans la catégorie M12 par genre en précisant l'ordre de chaque équipe pour déterminer les poules (12 équipes M12 garçons et 12 équipes M12 filles).

Possibilité de faire appel aux comités pris dans l'ordre du classement général de la catégorie établi sur le classement de la saison dernière pour compléter le nombre total d'équipes.

Date : samedi 30 mai 2015 de 13H00 à 19H30

7.2. Catégorie M13 M/F en 4X4

Finale Régionale limitée à 12 équipes par genre :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses représentants dans la catégorie M13 par genre en précisant l'ordre de chaque équipe pour déterminer les poules (12 équipes M13 garçons et 12 équipes M13 filles).

Possibilité de faire appel aux comités pris dans l'ordre du classement général de la catégorie établi sur le classement de la saison dernière pour compléter le nombre total d'équipes.

Date : samedi 30 mai 2015 de 13H00 à 19H30

7.3. Catégorie M15 M/F en 4x4 et en 6x6

Finale Régionale limitée à 6 équipes par genre et par système de jeu (4x4 et 6x6) :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie M15 par genre (6 équipes M15 garçons et 6 équipes M15 filles) et par système de jeu (4x4 et 6x6).

Possibilité de faire appel aux comités pris dans l'ordre du classement général de la catégorie établi sur le classement de la saison dernière pour compléter le nombre total d'équipes.

Date : dimanche 14 juin 2015 de 10H00 à 17H00

8. LABEL RÉGIONAL JEUNES

Le barème de points reste identique à la saison précédente. Toutes les compétitions régionales jeunes sont prises en compte dans ce Label.

Tous les clubs seront classés selon un ratio Points/Nb de licenciés jeunes, avec un minimum de 12 licenciés jeunes.

Les 20 premières équipes seront labellisées avec une dotation en ballons et bénéficieront du bonus de ½ Unité de Formation pour leurs Devoirs régionaux à partir de 1UF et plus.

Les 5 équipes suivantes (classement de 21° à 25°) bénéficieront uniquement du bonus ½ Unité de Formation pour leurs Devoirs régionaux à partir de 1UF et plus.

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

9. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3, avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

9.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de match doivent parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée (cf. annexe 4).

9.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://www.rhonealpes-volley.fr> dans le menu Volley-ball - "Saisie des résultats") au plus tard le dimanche à 18 h 00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée.

10. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

10.1. Pré Nationale - R1 et R2 M/F : le samedi de 17H00 à 21H00 et le dimanche de 11H00 à 16H00

10.2. Jeunes en formule championnat : M20 – M15 - M/F : le dimanche de 11H00 à 15H00.

10.3. Jeunes en formule Plateau : le dimanche 10H00 / 16H00.

11. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

11.1. Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

11.2. Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2) AG 2013)

11.3. Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois (3).

12. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) dont la licence aura été validée par la FFVB conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

13. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

- a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M20, sont autorisés à participer à toutes compétitions Senior sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 4) limité a * **un seul match Senior par Week-end (excepté cas 16. b).**
- b) Pour chaque GSA : Deux joueurs maximum des catégories M17 & M20 peuvent être inscrits le même week-end sur DEUX feuilles de matches seniors des championnats Fédéraux tous niveaux (Nationaux – Régionaux – Départementaux). (AG 2012)

- c) Les participants aux Coupe de France Jeune ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.
- d) Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes

14. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, et joindre un chèque de 35 euros après parution des calendriers définitifs, **sous réserve de respecter l'article 11.2 paragraphe 2 du RGER.**

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tout niveau et la coupe de France Jeunes des catégories M20 et M17, est accordé à titre gracieux à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior, **sous réserve des articles 11.4 et 11.5 du RGER.**

Sur le planning de la saison (cf. annexe 2), le "R" correspond à des dates réservées pour les reports de match pour la coupe de France Jeunes des catégories M20 à M17 M/F, dans le cas où les clubs concernés ne trouvent pas d'un commun accord, une date pour jouer la rencontre senior prévue au calendrier, **la CRS fixera cette dite rencontre.** (Se reporter au planning de la saison 2014-2015 (cf. annexe 2).

Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

15. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS ET JEUNES M/F

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- le nombre de victoires
- le coefficient des sets
- le coefficient des points

16. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives.

17. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 3 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 310 et MOLTEN IV5XC - V5M5000 - V5M4500 - V5M4000.

18. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS (AG 2012)

18.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FFVB (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application

18.2.1. Devoirs régionaux (AG 2012)

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours).

18.2.2. Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées dans le championnat National et Régional, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première, ½ Unité de Formation et 8 licences jeunes de type « Compétition Volley-Ball » supplémentaire pour toutes les équipes réserves seniors sans faire de distinction du genre et de niveau, (voir tableaux cf. annexe 5).

18.2.3. Devoirs régionaux Mixité (AG 2013)

Possibilité à un club de couvrir ses obligations régionales jeunes (Unité de Formation et Licences) en prenant en compte toutes leurs équipes jeunes M/F engagées dans les compétitions régionales et/ou départementales ainsi que le nombre total de licences jeunes sans faire la distinction du genre pour couvrir leurs DAF régionaux de toutes leurs équipes seniors masculines et ou féminines engagées dans le championnat régional seniors.

18.2.4. Devoirs régionaux spécifiques à une équipe jeune engagée en championnat senior M/F

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

18.3. Bonus régional : (Saison N + 1)

Bonus A Un Club Labellisé Régionalement bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus

Bonus B Un Club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

Attention : tous les clubs labellisés devront obligatoirement être en règle avec le nombre de licenciés jeunes en rapport avec leurs équipes engagées en compétitions seniors M/F (cf. annexe 5).

19. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régional en nombre :

- a) **D'Unité de Formation**, l'équipe senior dans le respect du genre concerné obtiendra un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée, égale à 8 fois la part ligue de la catégorie M20.
- b) **De licences jeunes**, l'équipe senior, dans le respect du genre, sera classée dernière de sa poule et reléguée la saison suivante dans la division inférieure.

Dans le cas où un GSA ne satisfait pas à des **obligations mixtes**, son équipe du genre satisfaisant le moins au DAF, ou ayant le moins de licenciés compétition, sera pénalisée suivant les critères a) ou b).

20. RÉGLEMENT SPORTIF M12 M/F EN 3X3 (AG 2014)

- a) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 2 remplaçants. Pas de quota de catégorie imposé sur le terrain, mais limité à la catégorie M12 et en dessous. **Mixité non autorisée**
- b) Dimensions du terrain : 4,5 x 12 mètres, le filet est à 2 mètres.
- c) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- a) Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain
- b) Rotation normale au service : joueur poste 1, puis joueur poste 2, et joueur poste 3.
- c) Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe).
- d) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- e) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 3, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - Le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
 - Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu
- i) Libéro : il n'y pas de libéro.

Temps morts :

- a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe
 - **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA-350L MOLTEN : SSVB-4-200

21. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F

21.1 Le terrain a une dimension de 7m X 14m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet) :

- a) Hauteur du filet : le filet a une hauteur de 2m10 pour les féminines et pour les masculins,
- b) Ballon : le ballon utilisé est un ballon allégé à 18 panneaux avec une combinaison de couleurs.
 - **Ballons recommandés** : MIKASA : MG V-230 MOLTEN : SSVP 4

21.2 Règles spécifiques

- a) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants. **Mixité non autorisée**
- b) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

- c) Positions des joueurs et numérotation :
 - la position 1 sera celle du joueur arrière,
 - la position 2 sera celle du joueur avant droit,
 - la position 3 sera celle du joueur avant centre,
 - la position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- d) Position relatives des joueurs entre eux : au moment de la frappe du ballon au service :
 - les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
 - le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant
- e) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - Le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
 - Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- f) Libéro : il n'y pas de libéro.

21.3 Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

22. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 4X4

Se reporter aux règles de jeu des M13. Hauteur de filet 2m24 masculins et 2m10 féminins

23. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 6X6

Se reporter aux règles de jeu en 6X6. Hauteur de filet 2m24 masculins et 2m10 féminins

24. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

25. CAS NON-PRÉVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

**CLASSEMENT GÉNÉRAL DES ÉQUIPES SENIORS ENGAGÉES DANS LE
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DANS LES 3 NIVEAUX SAISON 2014/2015**

SENIORS MACULINS	
N°	EQUIPES
1	PL VILLETTE PB 1
2	ES MEYLAN VB 1
3	VC MEXIMIEUX
4	PÔLE ESPOIR J.PERRIN
5	FIRMINY
6	EVBC RILLIEUX
7	AL CHAMBERY VB
8	US ST-EGREVE VB 2
9	ANNECY VB
10	US MEYZIEU VB 1
11	PESD LYON VB
12	ASULYON VB 3
13	VB@LL 1
14	AS FONTAINE VB 1
15	PL VILLETTE PB 2
16	GRENOBLE VUC 2
17	PL CRAPONNE VB
18	RHODIA VAISE
19	VB VILLEFRANCHE 2
20	VALENCE ACE
21	E.FOREZIEENNE VB 2
22	US VALLEE DE LA GRESSE
23	SEL OYONNAX VB
24	VBC LYON FRANCHEVILLE
25	VOIRONNAIS VB
26	US MEYZIEU VB 2
27	UA SEYSSINS VB
28	E. ST MAURICE/DARGOIRE
29	PAYS VIENNOIS
30	CASE VB 2
31	ES MEYLAN VB 2
32	VB VILLARS
33	VB ROMANS
34	VB@LL 2
35	AS FONTAINE VB 2
36	CS TIGNIEU
37	OF ST CYPRIEN VB
38	1°CD69/01 FIDESIENNE VB
39	1°CD07/26 LA MOTTE
40	2°CD07/26 PEYRINS VB
41	
42	
43	
44	
45	

SENIORS FEMININS	
N°	EQUIPES
1	ANNEMASSE VOLLEY 1
2	ASVEL VB
3	E. ST-CHAMOND VB 2
4	CLAIX VB
5	US MEYZIEU VB
6	AS FONTAINE VB
7	US VALLEE DE LA GRESSE 1
8	UA SEYSSINS VB 2
9	PASSY SALLANCHES VOLLEY
10	PAYS VIENNOIS
11	UGS ST CHRISTO-GRAMMOND
12	VBC LYON FRANCHEVILLE
13	E.S ST-MAURICE/DARGOIRE
14	E.S ST-MARTIN D'HÉRES
15	AL CHAMBERY VB
16	US ST-EGREVE VB
17	UODL TASSIN
18	AS CALUIRE VB
19	FIDESIENNE VB
20	FIRMINY VB 2
21	MONTÉLIMAR VOLLEY
22	VB@LL 2
23	US VALLEE DE LA GRESSE 2
24	PESD LYON
25	OF ST CYPRIEN VB
26	RIORGES
27	PEYRINS VB
28	PL VILLETTE PB 2
29	E.FOREZIEENNE VB
30	GRENOBLE VUC 2
31	SMASHEURS MONTBRISON
32	ECHIROLLES VB
33	EVBC RILLIEUX
34	VOIRONNAIS VB
35	VC TALENCONNAIS
36	SL MARGES
37	ASULYON VB 2
38	VALENCE ACE
39	AS ROANNE VB
40	US AUBENAS VB
41	1°CD69/01 MEYZIEU 2
42	1°CD38/73 CHAMBERY VB 2
43	ES MEYLAN VB
44	ANNEMASSE 74 2
45	CASE VB

ANNEXE 3

DROITS ET AMENDES SAISON 2014-2015

Modification au calendrier	Saison 14-15	Ecart avec 2013
Pour coupe de France	Gratuit	
Changement de gymnase	Gratuit	
Jour et/ou horaire	35,00 €	
Feuille de match		
Non tenue	30,00 €	
Mal tenue	10,00 €	
Parvenue hors délais	20,00 €	
Déroulement d'une rencontre		
Résultat non communiqué	25,00 €	
Licence non présentée (à partir de la 3 ^{ème} journée)	10,00 €	
Droit de réclamation	100,00 €	
Retard mise en place de matériel	25,00 €	
Défaut de matériels (ballons, toise, manomètre, plaquettes)	15,00 €	
Tenue non uniforme (par joueur)	5,00 €	
Forfait match		
Forfait club recevant avec déplacement du club visiteur (1)	50,00 €	
sans déplacement au cours des matches Aller (2)	50,00 €	
sans déplacement au cours des matches Retour - Seniors	200,00 €	
- Jeunes	100,00 €	
Forfait pendant les 3 dernières journées ou finales - Séniors	400,00 €	
- Jeunes	200,00 €	
Club déclaré forfait général - Séniors	800,00 €	
- Jeunes	400,00 €	
Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage		
Défaillance totale de l'arbitre	500,00 €	
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota non atteint (par match)	50,00 €	
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota atteint (par match)	25,00 €	
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe (par match)	85,00 €	
Modification de désignation arbitrale, délai supérieur à 10 jours	gratuit	
Modification de désignation arbitrale, délai inférieur à 10 jours	30,00 €	
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00 €	
Divers		
Litige : signature du Club à la place du licencié	150,00 €	
Absence de représentant des GS/UGS à l'AG	50,00 €	
Non respect de l'obligation d'entraîneur en Pré Nat, par match	10,00 €	

(1) : + indemnités frais de déplacements du club visiteur *

* indemnités de déplacements limitées à 2 voitures frais kilométriques selon le barème en vigueur

(2) : + match retour chez le club recevant au match aller

LES CATEGORIES D'AGE SAISON 2014-2015



2014 2015



CATEGORIES D'AGES 2014/2015

Catégories d'âge	Fiche médicale et éventuellement surclassement pour pouvoir jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :										
	Né(e) en	M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors		
M7 Masculins et Féminins	2008 et après	Fiche A	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
M9 Masculins et Féminins	2006 et 2007	Fiche A	Fiche A	Fiche A + Simple Surclassement	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
M11 Masculins et Féminins	2004 et 2005		Fiche A	Fiche A	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
M13 Masculins et Féminins	2002 et 2003			Fiche A	Fiche A + Simple Surclassement	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
M15 Masculins et Féminins	2000 et 2001				Fiche A	Fiche A + Simple Surclassement	Fiche A + Simple Surclassement	Championnats départementaux : Fiche A + Simple Surclassement	Fiche C – Selon les dispositions du Règlement Médical	Championnats régionaux et nationaux : Fiche B	Fiche A +
					Fiche A	Fiche A	Fiche A	Fiche A			
M17 Masculins	1998 et 1999						Fiche A	Fiche A	Championnats départementaux : Fiche A + Simple Surclassement	Championnats régionaux et nationaux : Fiche B	Fiche A +
M17 Féminins							Fiche A	Fiche A	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Fiche A +
M20 Masculins	1995/1996 et 1997						Fiche A	Fiche A	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Fiche A +
M20 Féminins								Fiche A	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Fiche A
Seniors Masculins et Féminins	1994 et Avant										Fiche A ou Fiche Seniors + pour les + 35 ans

Fiche A / Fiche Seniors + = Certificat d'aptitude au sport,
Fiches B et C = Certificats spéciaux pour obtenir un double ou triple-surclassement (consultez votre club pour plus d'informations)

Tableau récapitulatif des Devoirs d'Accueils Nationaux et Régionaux Saison 2014/2015**Une équipe Seniors engagée en Division Nationale ou Régionale M/F**

LNV ou ELITE	4 UF 60/40 lic. 1éq 6X6 + 1éq 6x6 ou 4x4							
LNV + Nat ou 2 Nat		5 UF 70/50 lic. 1éq 6X6 + 1éq 6x6 ou 4x4						
Nationale 2			3 UF 50/30 lic. 1éq 6X6					
Nationale 3				2 UF 40/20 lic 1éq 6X6				
Pré Nationale					1½ UF 00/16 lic			
Régionale 1						1 UF 00/12 lic		
Régionale 2								½ UF 00/8 lic

Deux équipes Seniors engagées en Division Nationale et/ou Régionale M/F

LNV	4 UF 60/40 lic.							
ELITE M/F		4 UF 60/40 lic.						
Nationale 2	1 UF 10/10 lic		3 UF 50/30 lic	3 UF 50/30 lic				
Nationale 3					2 UF 40/20 lic			
Pré Nationale		½ UF 8 lic		½ UF 8 lic	½ UF 8 lic	1½ UF 16 lic		1½ UF 16 lic
Régionale 1	½ UF 8 lic		½ UF 8 lic		½ UF 8 lic	½ UF 8 lic	1 UF 12 lic	
Régionale 2				½ UF 8 lic			½ UF 8 lic	½ UF 8 lic
TOTAL	5 ½ UF 70/58 lic	4 ½ UF 60/48 lic	3 ½ UF 50/38 lic	4 UF 50/46 lic	3 UF 40/36 lic	2 UF 00/24 lic	1 ½ UF 00/20 lic	2 UF 00/24 lic

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS M/F SAISON 2014/2015

CLASSEMENT GÉNÉRAL DES ÉQUIPES SENIORS M/F SAISON 2014/2015

27/10/14									
2 en N3		1 en N3		1 en N3		1 en N3		1 en N3	
1 en P-N		1 en P-N		2 en P-N		en P-N		en P-N	
+2		+1		0		-1		-2	
1° PN	N3	1° PN	N3	1° PN	N3	1° PN	N3	1° PN	N3
2° PN	N3								
1 3° PN	PRE-NAT. à 11 équipes	1 2° PN	PRE-NAT. à 11 équipes	1 N3	PRE-NAT. à 12 équipes	1 N3	PRE-NAT. à 12 équipes	1 N3	PRE-NAT. à 12 équipes
2 4° PN		2 3° PN		2 2° PN		2 N3		2 N3	
3 5° PN		3 4° PN		3 3° PN		3 2° PN		3 N3	
4 6° PN		4 5° PN		4 4° PN		4 3° PN		4 2° PN	
5 7° PN		5 6° PN		5 5° PN		5 4° PN		5 3° PN	
6 8° PN		6 7° PN		6 6° PN		6 5° PN		6 4° PN	
7 9° PN		7 8° PN		7 7° PN		7 6° PN		7 5° PN	
8 1° R1		8 9° PN		8 8° PN		8 7° PN		8 6° PN	
9 2° R1		9 1° R1		9 9° PN		9 8° PN		9 7° PN	
10 Va.10PN/3R1		10 2° R1		10 1° R1		10 9° PN		10 8° PN	
11 Pe.10PN/3R1		11 Va.10PN/3R1		11 2° R1		11 1° R1		11 1° R1	
		12 Va.10PN/3R1	12 2° R1	12 2° R1					
1 11° PN	REGIONALE 1 à 10 équipes	1 Pe.10PN/3R1	REGIONALE 1 à 10 équipes	1 Pe.10PN/3R1	REGIONALE 1 à 10 équipes	1 Va.10PN/3R1	REGIONALE 1 à 10 équipes	1 9° PN	REGIONALE 1 à 10 équipes
2 12° PN		2 11° PN		2 11° PN		2 Pe.10PN/3R1		2 Va.10PN/3R1	
3 4° R1		3 12° PN		3 12° PN		3 11° PN		3 Pe.10PN/3R1	
4 5° R1		4 4° R1		4 4° R1		4 12° PN		4 11° PN	
5 6° R1		5 5° R1		5 5° R1		5 4° R1		5 12° PN	
6 7° R1		6 6° R1		6 6° R1		6 5° R1		6 4° R1	
7 8° R1		7 7° R1		7 7° R1		7 6° R1		7 5° R1	
8 9° R1		8 8° R1		8 8° R1		8 7° R1		8 6° R1	
9 1° R2 Lyon		9 1° R2 Lyon		9 1° R2 Lyon		9 1° R2 Lyon		9 1° R2 Lyon	
10 1° R2 Gren.		10 1° R2 Gren.		10 1° R2 Gren.		10 1° R2 Gren.		10 1° R2 Gren.	
1 Vain. Bar. 2° R2	1 9° R1	1 9° R1	11 8° R1	11 7° R1					
2 Perd. Bar. 2° R2	2 Vain. Bar. 2° R2	2 Vain. Bar. 2° R2	2 9° R1	12 8° R1					
3 10° R1	3 Perd. Bar. 2° R2	3 Perd. Bar. 2° R2	3 Vain. Bar. 2° R2	3 9° R1					
4 11° R1	4 10° R1	4 10° R1	4 Perd. Bar. 2° R2	4 Vain. Bar. 2° R2					
5 12° R1	5 11° R1	5 11° R1	5 10° R1	5 Perd. Bar. 2° R2					
6 3° R2 - D - E -	6 12° R1	6 12° R1	6 11° R1	6 10° R1					
7 3° R2 - D - E -	7 3° R2 - D - E -	7 3° R2 - D - E -	7 12° R1	7 11° R1					
8 4° R2 - D - E -	8 3° R2 - D - E -	8 3° R2 - D - E -	8 3° R2 - D - E -	8 12° R1					
9 4° R2 - D - E -	9 4° R2 - D - E -	9 4° R2 - D - E -	9 3° R2 - D - E -	9 3° R2 - D - E -					
10 5° R2 - D - E -	10 4° R2 - D - E -	10 4° R2 - D - E -	10 4° R2 - D - E -	10 3° R2 - D - E -					
11 5° R2 - D - E -	11 5° R2 - D - E -	11 5° R2 - D - E -	11 4° R2 - D - E -	11 4° R2 - D - E -					
12 6° R2 - D - E -	12 5° R2 - D - E -	12 5° R2 - D - E -	12 5° R2 - D - E -	12 4° R2 - D - E -					
13 6° R2 - D - E -	13 6° R2 - D - E -	13 6° R2 - D - E -	13 5° R2 - D - E -	13 5° R2 - D - E -					
14 7° R2 - D - E -	14 6° R2 - D - E -	14 6° R2 - D - E -	14 6° R2 - D - E -	14 5° R2 - D - E -					
15 7° R2 - D - E -	15 7° R2 - D - E -	15 7° R2 - D - E -	15 6° R2 - D - E -	15 6° R2 - D - E -					
16 8° R2 - D - E -	16 7° R2 - D - E -	16 7° R2 - D - E -	16 7° R2 - D - E -	16 6° R2 - D - E -					
17 8° R2 - D - E -	17 8° R2 - D - E -	17 8° R2 - D - E -	16 7° R2 - D - E -	17 7° R2 - D - E -					
18 1° TQCR	18 8° R2 - D - E -	18 8° R2 - D - E -	17 7° R2 - D - E -	17 7° R2 - D - E -					
19 2° TQCR	19 1° TQCR	19 1° TQCR	18 8° R2 - D - E -	18 7° R2 - D - E -					
20 3° TQCR	20 2° TQCR	19 1° TQCR	19 1° TQCR	19 1° TQCR					
4° TQCR	3° TQCR	20 2° TQCR	20 2° TQCR	20 2° TQCR					
9° R2 - D - E -	4° TQCR	3° TQCR	3° TQCR	3° TQCR					
9° R2 - D - E -	9° R2 - D - E -	4° TQCR	4° TQCR	4° TQCR					
10° R2 - D - E -	9° R2 - D - E -	9° R2 - D - E -	8° R2 - D - E -	8° R2 - D - E -					
10° R2 - D - E -	10° R2 - D - E -	10° R2 - D - E -	9° R2 - D - E -	8° R2 - D - E -					
11° R2 - D - E -	10° R2 - D - E -	10° R2 - D - E -	10° R2 - D - E -	9° R2 - D - E -					
	11° R2 - D - E -	11° R2 - D - E -	11° R2 - D - E -	10° R2 - D - E -					
				10° R2 - D - E -					
				11° R2 - D - E -					

DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PÔLE ESPOIR MASCULIN

ASPECT SPORTIF

Systeme de compétition

Les 12 équipes masculines y compris les équipes des Pôles sont groupées en une seule poule unique en Pré Nationale M/F.

L'épreuve se déroule en matches Aller-Retour (22 journées)

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré Champion de Pré-National.

Toutes les rencontres sont comptabilisées. Si le Pôle Masculin termine 1^{er}, c'est l'équipe la mieux classée qui sera proposée au barrage d'accèsion en N3 (TQCN).

Particularité

Lorsque le Pôle Masculin est en position de reléguable (R1) le groupement sportif classé au dessus sera relégué en R1, et sera repêché en priorité si il est classé 9^{ème} et au dessus avant de faire appel au vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré Nat ou 3^{ème} de R1) sauf si ce GS est classé 11^{ème}. Dans ce cas là, le vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré Nat ou 3^{ème} de R1) redevient prioritaire à la montée en Pré nationale si il y a des places supplémentaires.

A l'issue de la saison 2014-2015, si le Pôle Masculin est classé descendant, il restera maintenu en Pré nationale.

Jours et horaires de rencontres

Les rencontres se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements au pôle.

Le vendredi soir les joueurs du Pôle retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement du pôle un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à domicile se dérouleront les mardis au gymnase du lycée Jean Perrin à Lyon.

Les rencontres à l'extérieure se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase le club recevant aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle.

Les modifications seront gratuites, mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours.

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20 h 00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS

Inscription sur les feuilles de match

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur du Pôle, son inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

Libéros Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Qualification et licences

Les joueurs des Pôles Espoirs M/F sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de l'original de la licence, les arbitres doivent exiger, soit :

- la présentation du double de la licence et d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité),
- la production d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leurs licences portant la mention double ou triple surclassement. Dans le cas contraire, ils ne pourront être inscrits sur la feuille de match.

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueurs/euses.

A noter qu'à partir de la saison 2011-2012, seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

ASPECTS FINANCIERS

Les Pôles M/F devront s'acquitter du montant des droits d'engagement et des frais d'arbitrage fixés par l'Assemblée Générale de la ligue.

Ils devront verser les indemnités d'arbitrage pour chaque rencontre.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Les Pôles M/F par la composition de leur collectif composé exclusivement de jeunes ne génère pas de devoir d'accueil.

Leur quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur du pôle, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur du Pôle dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur, le club pourra laisser la liberté à son adhérent de participer avec l'équipe du Pôle à cette rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle de Lyon à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match Centralisation des Résultats Equipement Réclamation
Avertissement et Sanctions de terrain

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Epreuves Régionales.

